

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES  
PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence se sont réunis le 19 septembre 2024 au Foyer Socio Culturel Gabriel CHAINE à Cabannes sur la convocation qui leur a été adressée le 13 septembre 2024, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD, Présidente.

Délibération 115/2024 à 124/2024 : Présents : 26 / Pouvoirs : 15/ Excusés : 1 / Votants : 41

N°	Objet	Décision du conseil de communauté
115/2024	Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de l'eau et l'assainissement	Donne acte (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
116/2024	Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales 2024	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
117/2024	Permis de louer : transfert de sanction lié au non-respect du permis de louer	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
118/2024	Octroi de garanties d'emprunts pour une opération de logements sociaux – 17 rue Barbès à Châteaurenard	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
119/2024	Mise en place d'un dispositif de cartes cadeaux à l'échelle du territoire de Terre de Provence	Adoptée à la majorité
120/2024	Renouvellement de la Convention d'Aménagement Rural (CAR) avec la SAFER	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
121/2024	Signature d'une convention de superposition d'affectations entre le Département des Bouches-du-Rhône et Terre de Provence	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
122/2024	Octroi d'une convention au CRIGE : signature d'une convention triennale	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
123/2024	Approbation du rapport annuel 2023 de la Société Publique Locale AREA Région Sud	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
124/2024	Création d'emplois permanents	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)

**Vu pour être affiché et publié sur le site internet de la communauté dans les 7 jours suivant le conseil communautaire**

*Conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 modifié du Code général des collectivités territoriales, applicable aux EPCI par renvoi à l'article L 5211-1 du CGCT*

**La Présidente,  
Mme Corinne CHABAUD**

